



Fédération des chambres  
de commerce du Québec

fccq

CFP - 009M

C.P. - P.L. 32

Infrastructures publiques et  
grands projets

Lundi 12 novembre 2007

Madame Christina Turcot  
Secrétaire de la Commission des finances publiques  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

**DÉPÔT  
SEULEMENT**

5.COM.16NOV07 14:12

**Objet : Projet de loi no 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets**

Madame,

La Fédération des Chambres de commerce du Québec appuie le projet de loi 32, visant à favoriser la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets.

En effet, le renouvellement et la réfection des infrastructures représenteront au cours des cinq prochaines années un des plus grands chantiers qu'a connu le Québec. L'essor économique qui en résultera peut facilement se comparer au boom économique que nous avons vécu récemment dans le secteur de la construction domiciliaire ou celui plus ancien de l'époque des grands projets hydroélectriques. Il fera appel à tous les secteurs d'activité et permettra aux entreprises de développer de nouvelles expertises, de viser l'excellence et de contribuer à l'augmentation de la productivité, la prospérité et la richesse de notre société.

À cet égard, le 11 octobre dernier, la Fédération des chambres de commerce du Québec félicitait chaleureusement le premier ministre, M. Jean Charest et la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, Mme. Monique Jérôme-Forget pour leur annonce d'un plan québécois des infrastructures, un plan que nous qualifions de progressiste et résolument tourné vers l'avenir.

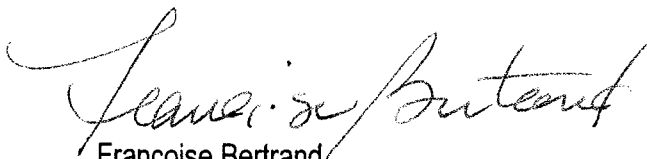
Dans ce contexte, ce projet de loi qui vise garantir que les investissements de l'État dans les infrastructures publiques soient faits conformément aux meilleures pratiques de gestion et de façon transparente nous apparaît fondamentale, d'autant qu'il encourage le partenariat public-privé et qu'il puisse permettre à nos entreprises québécoises de développer une expertise qu'elles pourront ensuite exporter.



De plus, la mise en place d'un cadre de gouvernance qui instaure des mécanismes de contrôle et un examen de la qualité des projets permettra au Québec de se doter d'infrastructures de qualité, et donc plus sécuritaires pour les citoyens. À cet égard, il nous apparaît essentiel que l'Agence des partenariats public-privé qui se voit confier l'examen de tous les grands projets, puisse agir de façon efficace en encourageant les entreprises québécoises à participer à la réalisation de ces projets.

En souhaitant investir de façon substantielle dans les infrastructures les plus essentielles de notre société tout en privilégiant l'expertise de nos entreprises, le plan gouvernement du Québec rejoint entièrement la vision économique de la FCCQ, soit la mise en place d'outils qui encouragent l'émergence d'un Québec compétitif, innovateur et qui exploite toutes les opportunités de la mondialisation.

Veuillez recevoir, chère madame, l'expression des mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in cursive script, reading 'Françoise Bertrand'.

Françoise Bertrand  
Présidente-Directrice générale